

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget EAU POTABLE

OBJET : TARIFS SYNDICAUX EAU POTABLE 2021

Date de la Convocation :

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain

Etaient Présents : Mme M. ROCHE, PERSONNE, JOUVIN, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, TEULE, DUBERTRAND, GOMEZ, MILET, LAGRAVE, BELLANGER, DIAS, JOUBERT, ANTIN, PATACQ, NICOLAU, FLANDE, CHASTAIN, PONTICO M, MARQUEZ, GUILHAMAT, COSTE, LACAZE P, LACAZE J, BERLANGA, DESSERE, SCHNEIDER, DUPUY, PONTICO P, BRIERE, PRAT, CAZENAVE, MAUHOURET, CORRAL, LAGAHE, COURADE, LAHON, CAPELLE, BREQUE, LACABANNE, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, LAHONDA, CASTETS, BLANCHAIS, AGUERRE, SEBAT, TREPEU, CAMPARDON.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 50

Nombre de voix en exercice : 81

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 50

M. le Président présente à l'assemblée les montants de la part syndicale proposés pour l'année 2021. Ces montants sont perçus par le fermier sur la facture d'eau potable et reversés au syndicat selon les termes des contrats d'affermage

Ils sont composés d'une part fixe : abonnement et d'une part variable correspondant à 1m3.

- Le Président présente au conseil syndical les tarifs 2021 Ex SMEAVO et Lamarque Pontacq

		2021 (€HT)
Eau Potable Ex SMEAVO64 et Lamarque Pontacq	Part fixe	29.30
	Part Variable	0.3260

- Le Président présente au conseil syndical les tarifs 2021 Ex Montaner

		2021 (€ HT)
Eau Potable Ex Montaner	Part fixe	49.40
	Part Variable	0.2810

- Le Président présente au conseil syndical les tarifs 2021 Ex Lembeye

		2021 (€HT)
Eau Potable ex Lembeye	Part fixe	27.50
	Part Variable	0.3420

- Le Président présente au conseil syndical les tarifs 2021 Ex Les Enclaves

		2021 (€HT)
Eau Potable ex Les enclaves	Part fixe	22.50
	Part Variable	0.2880

- Le Président présente au conseil syndical les tarifs 2021 Ex Crouseilles

		Envoyé en préfecture le 18/12/2020
		Reçu en préfecture le 18/12/2020
		Affiché le 2021 (€) 
		ID : 064-200081396-20201216-47_2020_12-DE
Eau Potable Ex Crouseilles	Part fixe	
	Part Variable	0.3400

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer ces montants pour l'année 2021 mais prévient l'assemblée que compte tenu :

- Des différents contrats d'affermage (4 sur le SEABB pour l'eau potable)
- Des disparités existantes sur les prix avant la fusion du SMEAVO et du SIAEPVBM avant la fusion
- Des projets en cours au SEABB et du plan de financement qui avait été établi

ces tarifs évolueront afin de tendre à une harmonisation dans les 3 ans à venir.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre



Alain TREPEU